## REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

# COMMUNE DE TRAPPES

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 MAI 2014

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Présidence: Monsieur Guy MALANDAIN.

Présents: G. MALANDAIN – J. MARY - C. AGNE - C. VILAIN - J-Y. GENDRON - A-A. BEAUGENDRE (à partir de la délibération n°2014-082 portant attribution d'une subvention à l'Institut de Formation et de Perfectionnement aux Métiers (I.F.P.E.M. de Nanterre) - T. URDY – H. THIAM - P. GUEROULT - O. INIZAN – A. RABEH - S. GRANDGAMBE - C. MORAIS – J-C. RICHARD – N. MOHAMAD - G. MONNIOT – N. DELLAL – L. TOUAHIR - N. BARRÉ – M-M. HAMEL - A. ARCHAMBAULT - C. MACKEL (à partir de la délibération n°2014-088 portant approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des aménagements de surface du plateau urbain de la RN 10 conclu avec le Groupement AEI-INGEROP) - S. ABO - H. MAAZOUZA – O. NASROU - M. BREUGNOT – F. LACAN – J. GOMILA – S. DUMOUCHY – L. MISEREY - V. BRUNATI. - M. CHARNI

# Absents excusés représentés :

B. HAMON - pouvoir à A. RABEH

S. AVODE - pouvoir à C. VILAIN

L. DAUVERGNE - pouvoir à S. GRANDGAMBE

Absent: NÉANT

Secrétaire: M-M. HAMEL

Administration: M. LO GIUDICE - P. PELLENNEC - C. LE HIR - F. HESKIA - A. RIBAULT

#### Le Conseil Municipal,

Après avoir désigné Madame Marie-Madeleine HAMEL comme secrétaire de séance, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- A pris connaissance, des décisions du Maire n°2014-069 à 2014-140 prises en vertu des délégations de pouvoir du Conseil Municipal en date du 31 mars 2008 (jusqu'à la décision n°2014-118) et du 10 avril 2014 (à partir de la décision n°2014-119), en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ; après que des explications aient été apportées à :
  - Madame GOMILA concernant les décisions n°2014-072 (décision de signer un contrat de prestations de services électroniques avec la Société LECHEIN pour l'hébergement et la maintenance du site Web de la Ville), n°2014-075 (décision de céder un véhicule de marque Renault Express, en l'état et sans contrôle technique, à Monsieur S., pour un montant total de 200 €), n°2014-083 (décision de modifier l'article n°2 de la décision n°2013-334 du 16 décembre 2013 portant occupation à caractère précaire et révocable du bien du patrimoine de la Ville sis 50 rue de Montfort, ramenant le loyer mensuel à 50 €), n°2014-091 (décision de signer un contrat pour la collecte, le transport et le traitement des déchets d'activités de soins avec la Société VEOLIA PROPRETE TAÏS service DAS (Déchets d'Activités de Soins)),

- Monsieur DUMOUCHY concernant la décision n°2014-111 (**décision** de signer, avec Monsieur Jean-Charles MAINARDIS, artiste sculpteur, une convention fixant l'ensemble du processus de création et de réalisation, ainsi que la fabrication par un fondeur, d'une sculpture de Jean JAURÈS destinée à être érigée à l'entrée de l'Hôtel de Ville, rue Jean Jaurès, pour un montant de 50 000€ HT),
- Monsieur NASROU concernant la décision n°2014-102 (**décision** de signer un avenant à la convention de partenariat conclue le 17 janvier 2014 avec l'association TAILLE-VENT 78, pour la mise en œuvre de séances d'animation musicale par la pratique instrumentale dans le cadre des activités périscolaires de la Ville) et n°2014-104 (**décision** de signer un avenant à la convention de partenariat conclue le 2 septembre 2013 avec l'Entreprise LES SAVANTS FOUS, pour la mise en œuvre d'ateliers scientifiques sur le temps périscolaire);
- Approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 avril 2014 ;
- Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil Régional d'Ilede-France les dossiers de demande de subventions suivants :
  - Pratiques culturelles amateurs pour montant de 15 000 €
  - L'accompagnement à la scolarité dans les structures socio-éducative enfance pour un montant de 26 390 €
  - La plage s'invite à Trappes pour un montant de 20 000 €.

et **autorise** Monsieur le Maire à signer avec le Conseil Régional d'Ile-de-France toutes les pièces et conventions nécessaires à la mise en œuvre de ces actions ;

- Approuve, à la majorité de 26 voix pour, 0 voix contre et 8 abstentions (O. NASROU, M. BREUGNOT, F. LACAN, J. GOMILA, S. DUMOUCHY, L. MISEREY, V. BRUNATI et M. CHARNI) le compte de gestion du Receveur Municipal dont les écritures de clôture sont identiques au compte administratif 2013 de la Commune, adopte le compte administratif 2013 de la commune tel que présenté dans la balance ci-annexée, constate les résultats de l'exercice 2013 :
  - Un résultat de la section de fonctionnement excédentaire : 6 796 631,05 €
  - Un besoin de financement de la section d'investissement : 1 473 484,63 €

et **arrête** les reports à la somme de 3 740 294,13 € en dépenses et à la somme de 2 001 305,14 € en recettes selon le détail joint en annexe de la délibération (Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote du compte administratif) ;

- Après avoir constaté les résultats du budget lors de l'adoption du compte administratif 2013, **décide**, à la majorité de 27 voix pour, 0 voix contre et 8 abstentions (*O. NASROU, M. BREUGNOT, F. LACAN, J. GOMILA, S. DUMOUCHY, L. MISEREY, V. BRUNATI et M. CHARNI*) de les affecter de la façon suivante :
  - Compte 1068 : 4 411 973,62 € Excédent de fonctionnement Capitalisé
  - Compte 002 : 2 384 657,43 € Excédent de fonctionnement Reporté

Selon le détail joint en annexe de la délibération ;

- **Décide**, à l'unanimité, d'inscrire en section d'investissement les biens revêtant un caractère de durabilité dont la liste est jointe en annexe de la délibération ;
- Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le marché pour l'entretien des réseaux d'assainissement des bâtiments communaux avec la Société EAV −ZI du petit parc 78920 ECQUEVILLY pour un montant maximum annuel de 120 000 € HT, précise que le marché entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014 (il pourra être reconduit 3 fois par périodes successives d'un an) et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs et financiers relatifs à la mise en œuvre de ce marché ;

- Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le marché pour l'acquisition de fournitures pour activités manuelles, loisirs créatifs et jeux avec la société CIPA 5 place des dix toises 78117 CHATEAUFORT, pour un montant maximum annuel de 170 000 € HT, précise que le marché entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 (il pourra être reconduit deux fois) et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs et financiers relatifs à la mise en œuvre de ce marché ;
- **Approuve**, à l'unanimité, le projet d'avenant n°3 au marché de prestations de nettoyage des divers bâtiments communaux lot 1 avec la Société Derichebourg, sis 6 allée des Coquelicots 94478 BOISSY-SAINT-LEGER Cedex, **précise** que le montant de ce marché passe de 734 512,06 € HT à 782 993,04 € H.T. (soit une augmentation 6,60 % par rapport au montant annuel initial) et **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant présenté et les pièces s'y référant ;
- **Décide**, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 55 € par apprenti Trappiste à l'Institut de Formation et de Perfectionnement aux Métiers, au titre de l'année scolaire 2013/2014, soit une subvention de 110 €;
- **Décide**, à l'unanimité, de modifier le périmètre scolaire dans les secteurs des écoles maternelles Léo Lagrange et Hélène Boucher comme suit :

	Ecole actuelle	Ecole à la rentrée 2014
Square Jules Védrines,	Léo Lagrange	Hélène Boucher
du 4 au 8		

## et décide d'associer les nouvelles voies au périmètre scolaire comme suit :

Nouvelles voies	Numéro de voie	Programme de construction	Ecole maternelle	Ecole élémentaire
Rue Henri Bagno	Du 1 au 10	Clos Émeraude	Lagrange	Renoir
Rue Courtade		Clos Émeraude	Lagrange	Renoir
avenue Maryse Bastié	Le 18	OSICA	Clément	Clément
avenue Clément	Du 1 au 4	Les Terrasses de Neauphle	Clément	Clément
Ader	43 et 45	Le Boléro	Cocteau	Cocteau
Place Ovale		Les Terrasses de Neauphle	Clément	Clément
Rue Boby Sands		EFIDIS	Langevin	Langevin

- **Décide**, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 900 € à l'Association Muay Thaï Trappes, une subvention exceptionnelle de 500 € à la Compagnie d'Arc de Trappes et une aide financière de 400 € au Lycée Polyvalent Dumont d'Urville de Maurepas ;
- **Approuve**, à la majorité de 30 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions (O. NASROU, M. BREUGNOT, F. LACAN, J. GOMILA et S. DUMOUCHY) le bilan annuel 2013 de la politique foncière et **autorise** Monsieur le Maire à annexer ce document au compte administratif de la Commune ;
- Rapporte, à la majorité de 30 voix pour, 5 voix contre (O. NASROU, M. BREUGNOT, F. LACAN, J. GOMILA et S. DUMOUCHY) et 0 abstention, les délibérations n°2013-122a et 2013-122b en date du 23 septembre 2013 et **précise** que la procédure de cession sera reprise dans des délibérations ultérieures ;
- **Prononce**, à la majorité de 30 voix pour, 5 voix contre (O. NASROU, M. BREUGNOT, F. LACAN, J. GOMILA et S. DUMOUCHY) et 0 abstention, la désaffectation d'une partie du terrain sis à l'angle des rues Jean Jaurès et de Port Royal, pour une surface de 177 m²;

- **Prononce**, à la majorité de 30 voix pour, 5 voix contre (O. NASROU, M. BREUGNOT, F. LACAN, J. GOMILA et S. DUMOUCHY) et 0 abstention, le déclassement du domaine public communal de 177 m² du terrain sis à l'angle des rues Jean Jaurès et de Port Royal;
- **Décide**, à la majorité de 30 voix pour, 5 voix contre (O. NASROU, M. BREUGNOT, F. LACAN, J. GOMILA et S. DUMOUCHY) et 0 abstention, la cession d'un terrain de 177 m² sis à l'angle des rues Jean Jaurès et de Port Royal, à la Société BOUYGUES IMMOBILIER, pour un montant de 46 020 € net vendeur et **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette transaction ;
- **Approuve**, à l'unanimité, les projets d'avenant n°3 –lot 2 et n°5- lot 3 au marché de prestations de nettoyage des divers bâtiments communaux avec la Société NOVASOL, sis 143 Grande rue 92310 SEVRES, **précise** que le montant du marché (lot 2) passe donc de 218 580,90 € HT à 220 872,20 € H.T soit une augmentation de 1,05% et que le montant du marché (lot 3) passe de 161 916,06 € HT à 164 373,01 € H.T soit une augmentation de 1,52% et **autorise** Monsieur le Maire à signer les avenants présentés et les pièces s'y référant ;
- Approuve, à la majorité de 30 voix pour, 5 voix contre (O. NASROU, M. BREUGNOT, F. LACAN, J. GOMILA et S. DUMOUCHY) et 0 abstention, le projet d'avenant n°1 au marché de prestations de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des aménagements de surface du plateau urbain de la RN 10 conclu avec le groupement AEI/INGEROP, sis 4 rue Jean Baptiste Clément 93310 LE PRE-SAINT-GERVAIS, précise que le montant du marché passe de 707 455 € HT à 729 300 € H.T (soit une augmentation de 3.09%) et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant présenté et les pièces s'y référant ;
- Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour la réhabilitation et l'extension du Gymnase Guimier et la rénovation de l'aire d'athlétisme du Stade Chansac à hauteur respectivement de 571 049 € et 148 910 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette demande ;
- Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter une subvention du Conseil Général dans le cadre du programme d'aide à la voirie pour la réalisation des travaux de réfection des trottoirs de la rue Danièle Casanova pour un montant de 69 690 € selon le plan de financement suivant :

		Montant € HT	M. P. M. P.
<u>Dépenses</u>			
Travaux		235 000	
	Total	235 000	
Recettes			
Subvention Conseil Général		69 690	29,66%
Part communale		165 310	70,34%
	Total	235 000	

**et autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette demande.

Pour extrait certifié conforme,

Trappes, le 27 mai 2014

Le Maire

Guy MACA